

Conseil Départemental de l'Habitat de l'Hébergement

9 décembre 2019

Le Plan Logement Outre-Mer 2019 - 2022



La conférence logement outre-mer

Les ateliers menés dans le cadre de la conférence logement outre-mer organisée au premier semestre 2019, ont permis de dégager entre l'Etat et les acteurs du logement un programme de travail autour des quatre priorités suivantes :

1. Mieux connaître les besoins et mieux planifier pour mieux construire,
2. Adapter l'offre aux besoins des territoires,
3. Maîtriser les coûts de construction ou de réhabilitation,
4. Faciliter la mobilisation du foncier et les opérations d'aménagement.

Les mesures phares, prévues dans le projet de loi de finances 2020 :

- > Création d'une aide à l'accession sociale et à la sortie de l'insalubrité,
- > Extension du crédit d'impôt aux opérations de réhabilitation du parc social ancien dans les QPV.

Le cadre de travail local

Il appartient désormais aux acteurs locaux de décliner ce plan logement outre-mer en plans territoriaux, notamment en :

- complétant les observatoires locaux existants : du foncier, des coûts du logement, des copropriétés dégradées,
- mettant en place des grilles d'objectifs qualitatifs, en fiabilisant la planification pluriannuelle,
- établissant des coûts de référence pour l'attribution des subventions LBU,
- soutenant des programmes de formation à la réhabilitation et de structuration de la filière,
- appliquant des taxes différenciées sur le foncier non-bâti,
- en mettant en place une gouvernance de l'aménagement.

Merci de votre attention

